

Présentation des fédérations sportives scolaires

Il existe la possibilité de faire davantage de sport à l'école en pratiquant dans l'association sportive de l'école (AS). L'AS permet aux élèves de pratiquer une **activité physique et sportive en complément de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive** (EPS).

Adhérer à l'AS permet aux élèves de participer à des **rencontres et compétitions scolaires, aux niveaux local, départemental, académique, national, voire international**. Elles contribuent aussi à la mise en place de projets sportifs dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Il existe **trois fédérations sportives scolaires** :

- Dans les écoles publiques : l'Union sportive de l'enseignement du premier degré ([USEP](#))
- Dans les collèges et lycées publics : l'Union nationale du sport scolaire ([UNSS](#))
- Dans les établissements privés (écoles et collèges / lycées) : l'Union générale sportive de l'enseignement libre ([UGSEL](#))